

PRIMATURE

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°015-2025)

Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Ouagadougou, le 24 avril 2025

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 24 avril 2025,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 11 H 34 mn,
sous la présidence de
Son Excellence le Capitaine Ibrahim TRAORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
entendu des communications orales,
procédé à des nominations
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à la location d'un bâtiment au profit du ministère de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme.

Il s'agit de la location d'un bâtiment de type R+2, sis à Bobo-Dioulasso dans la région des Hauts-Bassins au profit du Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV/Afrique). Le nouveau bail permettra une réduction des charges locatives et offrira de meilleures conditions de travail au personnel.

L'adoption de ce rapport permet la location dudit bâtiment pour les besoins de l'administration.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à une demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Sierra Leone auprès du Burkina Faso.

Le Conseil a marqué son accord pour la nomination de Monsieur **Mohamed Hassan KAISAMBA**, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Sierra Leone auprès du Burkina Faso, avec résidence à Accra en République du Ghana.

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret porte respectivement nomination à titre sélectif d'une (01) personne au grade d'inspecteur de sécurité pénitentiaire major, d'une (01)

personne au grade d'inspecteur de sécurité pénitentiaire divisionnaire et de cinq (05) personnes au grade d'inspecteur de sécurité pénitentiaire principal.

L'adoption de ce décret permet la nomination de ces personnes au grade supérieur, conformément au décret n°2017-0885/PRES/PM/MJDHPC/MINEFID du 21 septembre 2017 portant modalités d'avancement dans le corps de la Garde de sécurité pénitentiaire.

Le deuxième décret porte adoption de pupilles de la Nation.

Ce décret vise l'adoption en qualité de pupilles de la Nation de **cent cinquante-huit (158) enfants mineurs** d'éléments des Forces de défense et de sécurité disparus ou tombés sur le champ d'honneur, d'un agent des services de douane et d'un inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle tués suite à des attaques terroristes.

L'adoption de ce décret permet à chacun des cent cinquante-huit (158) enfants mineurs de jouir des droits que leur confère le statut de pupille de la Nation, conformément aux dispositions de la loi n°003-2022/ALT du 10 juin 2022 portant statut de pupille de la Nation.

La liste de ces pupilles de la Nation sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

Le troisième décret porte naturalisation.

Le Code des personnes et de la famille prévoit deux modalités de jouissance de la nationalité burkinabè. La première consiste en l'attribution de la nationalité burkinabè à titre de nationalité d'origine et la seconde en son acquisition.

Ce décret se rapporte à ce second mode par décision de l'autorité publique après examens des dossiers introduits par les demandeurs de nationalité étrangère installés au Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet d'accorder la nationalité burkinabè à soixante-douze (72) personnes, conformément à la Zatu AN VII-0013/PF/PRES du 16 novembre 1989 portant institution et application d'un Code des personnes et de la famille.

La liste de ces bénéficiaires sera publiée dans le Journal Officiel du Burkina Faso.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Le Conseil a adopté **un décret** portant octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or dénommé NIOU à la société NORDGOLD NIOU SA.

Le permis sollicité couvre une superficie de **52,8 km²** et se trouve à l'intérieur du permis de recherche dénommé « Niou » appartenant à JILBEY BURKINA SARL.

La production totale attendue du gisement de Niou, situé dans la province du Kourwéogo, région du Plateau-Central, est estimée à **20,223 tonnes** d'or.

Conformément à la réglementation en cours, JILBEY BURKINA SARL détient 85% des parts sociales et l'Etat burkinabè 15% sans apport.

Au titre de la contribution directe au budget de l'Etat, il est prévu **cinquante-un milliard cinq cent douze millions deux cent sept mille six cent quatre-vingt-neuf (51 512 207 689) F CFA** durant toute la vie du projet.

Il est également attendu une contribution de **sept milliards soixante-quatre millions huit cent vingt-huit mille cinq cent cinq (7 064 828 505) F CFA** au Fonds minier de développement.

La provision pour le Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine s'élève à **un milliard deux cent soixante-treize millions sept cent trente-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit (1 273 739 578) F CFA.**

D'une durée de vie de 8 ans, le projet permettra la création de 204 emplois, soit 75 emplois directs et 129 emplois indirects. Il permettra également le maintien des emplois de la mine d'or de BISSA GOLD SA.

Le Conseil a instruit les ministres concernés à veiller au respect strict des dispositions en vigueur relatives au permis de recherche et au permis d'exploitation industrielle de grande mine d'or afin de préserver les intérêts du Burkina Faso.

L'adoption de ce décret permet la mise en œuvre du projet d'exploitation industrielle de grande mine d'or de la société NORDGOLD NIOU SA, conformément à la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant Code minier du Burkina Faso.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre délégué chargé du Budget assurant l'intérim du ministre de l'Economie et des finances a fait au Conseil une communication relative aux résultats des travaux de rapprochement entre le registre du personnel de l'ex-ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) et le fichier de paie.

Les travaux de rapprochement entre le registre du personnel de l'ex-MENAPLN et le fichier de paie ont été réalisés du 04 au 19 décembre 2024 pour ce qui concerne le mois d'octobre 2024.

A l'issue de la compilation des données, il ressort un registre de base de **135 931 agents** relevant des structures centrales et déconcentrées en activité, en détachement, en disponibilité, en stage, en suspension de fonction et à la retraite.

La vérification des données de ce registre de base a permis de détecter **7 195 doublons** qui ont été supprimés. Le registre de base ainsi assaini présente un effectif de **128 736 agents**.

Des résultats du croisement du registre du personnel de l'ex-MENAPLN d'avec le fichier de paie d'octobre 2024, on relève :

- 3 124 agents figurant sur le registre du personnel et non payés sur le Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) ;
- 125 612 agents figurant sur le registre du personnel et payés sur le SIGASPE dont 125 273 agents payés au titre de l'ex-MENAPLN et 339 autres supposés être en poste dans ledit ministère mais payés au titre d'autres ministères et institutions ;
- 1 723 agents de l'ex-MENAPLN payés sur le SIGASPE et non pris en compte sur le registre du personnel.

Au terme des travaux, des recommandations ont été formulées et portent sur l'examen approfondi des situations irrégulières, la mise à jour des registres du personnel et du fichier de paie, la suspension à titre conservatoire des salaires des agents en situation d'absence non justifiée ou en sortie temporaire ou définitive, et l'émission d'ordre de recettes pour le recouvrement des montants indûment perçus.

La mise en œuvre desdites recommandations a permis d'émettre des ordres de reversement d'un montant de **11 376 653 F CFA** pour les agents en situation de sortie temporaire et de réaliser une économie annuelle potentielle de **25 362 027 F CFA** après l'arrêt de leurs salaires. Quant aux agents déclarés en situation d'abandon de poste et dont les salaires ont été suspendus au mois de janvier 2025, une économie annuelle potentielle de **13 705 962 F CFA** sera réalisée au profit du budget de l'Etat.

II.2. Le ministre de la Communication, de la culture, des arts et du tourisme a fait au Conseil **deux (02) communications.**

La première communication est relative à l'organisation de la 15^e édition du Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), prévue du 25 au 28 septembre 2025.

Cette édition est placée sous le thème « **Tourisme et intégration des peuples du Sahel** ». L'innovation majeure de la 15^e édition du SITHO est la création d'un concours dénommé « **Hackathon Tourisme Tech** » qui vise à récompenser les initiatives les plus innovantes en matière de promotion de la destination Burkina Faso à travers le digital.

Créé en 2004, le SITHO présente chaque année au public, le riche potentiel touristique, culinaire, artistique, faunique et hôtelier du Burkina Faso et de la

sous-région. Il offre également aux professionnels du secteur un cadre d'échanges et de promotion de leurs produits et services.

La seconde communication est relative à l'inauguration du Mausolée Thomas SANKARA et ses douze (12) compagnons, prévue le 17 mai 2025 à Ouagadougou.

Ce Mausolée, situé sur le site du Mémorial Thomas SANKARA, a été lancé en 2024 comme première infrastructure d'envergure. Son inauguration le 17 mai 2025 fait référence au 17 mai 1983, en souvenir du déclenchement de la Révolution démocratique et populaire.

Le Mausolée va contribuer à la sauvegarde, la préservation et la promotion de l'héritage politique du Père de la Révolution d'août 1983 au Burkina Faso ainsi qu'au renforcement de l'offre infrastructurelle du site du Mémorial Isidore Noël Thomas SANKARA.

La cérémonie d'inauguration est placée sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat.

Au cours de cette inauguration, il est prévu également le lancement officiel de la campagne de collecte de fonds pour la réalisation des infrastructures du mémorial.

L'inauguration du Mausolée sera précédée par le baptême d'une douzaine de rues dans la ville de Ouagadougou, aux noms des douze (12) compagnons du Capitaine Thomas SANKARA.

II.3. Le ministre de l'Enseignement secondaire, de la formation professionnelle et technique a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 1^{re} édition de la Semaine de reconnaissance de l'élève envers l'enseignant (SRE), prévue du 30 avril au 06 mai 2025 sur l'étendue du territoire national.

Placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, cette 1^{re} édition de la Semaine de reconnaissance de l'élève envers l'enseignant se tiendra sous le thème « **Hommage à l'enseignant(e), cheville ouvrière de mon éducation et de ma formation** ».

La SRE vise à créer au profit de l'élève, de l'étudiant ou de tout bénéficiaire d'enseignement, d'éducation ou de formation, un cadre institutionnel de gratitude envers l'enseignant.

Elle a également pour objectifs d'accompagner l'élève/l'étudiant dans l'organisation d'activités de nature à magnifier son enseignant, de motiver davantage les enseignants à exceller dans leur mission et de sensibiliser la communauté éducative et l'opinion sur la valeur du métier d'enseignant.

II.4. Le ministre des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a fait au Conseil une communication relative à l'organisation de la 24^e édition du Championnat de la région Ouest 2 de karaté, prévue en juin 2025 à Ouagadougou.

L'organisation du « Championnat de la région Ouest 2 de Karaté » qui est une compétition tournante vise à booster la pratique de cet art martial et surtout à permettre aux karatékas de représenter honorablement la région Ouest 2 dans les compétitions aux plans africain et mondial.

Notre pays accueillera pour la quatrième fois, l'organisation de cet événement qui est une tribune d'expression et d'intégration de la jeunesse sportive africaine. L'organisation de la compétition permettra au Burkina Faso de renforcer son rayonnement international, d'une part et d'offrir aux compétiteurs burkinabè les meilleures conditions de préparation aux compétitions internationales majeures, d'autre part.

La région Ouest 2 de karaté regroupe huit (08) pays d'Afrique de l'Ouest : le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Niger, le Nigeria et le Togo.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- Monsieur Yves Boréma **BADO**, Officier, est nommé Directeur général de l'Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité.

B. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Monsieur Boukaré **KINDA**, **Mle 220 662 K**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Dramane **BAGAYA**, **Mle 111 295 M**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Ditierissé **HIE**, **Mle 117 002 W**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Braïma **DIARRA**, **Mle 32 646 P**, Inspecteur de l'enseignement secondaire, catégorie PC, 1^{ère} classe, 17^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Angèle **BENGALY/DRABO**, **Mle 97 425 U**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Saïdou **SAOURA**, **Mle 97 432 U**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Yabyiri Rosine Ernestine **TAPSOBA/KONKOBO**, **Mle 74 720 V**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Amidou **SORE**, **Mle 23 665 K**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Pego Abdoul Moumouni **SONDE, Mle 97 435 E**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Athanase **SALOU, Mle 233 896 T**, Professeur certifié des collèges d'enseignement général, 2^{ème} classe, 6^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Monsieur Mwin-nog-ti Luc **HIEN, Mle 220 655 K**, Administrateur civil, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Chargé de mission.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

- Monsieur Wahab **KABORE, Mle 248 245 J**, Inspecteur des eaux et forêts, catégorie 1, classe I3, 3^e échelon, est nommé Chef de département du suivi et de l'évaluation des politiques du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique au Secrétariat permanent de la Coordination des politiques sectorielles agricoles (SP/CPSA) ;
- Madame Weta Estelle **ZOUNGRANA/KOITA, Mle 264 393 G**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommée Chargé d'études ;
- Monsieur Suyelebebâarè Cyrille **YPALE KPODA, Mle 245 046 V**, Ingénieur d'élevage, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Monsieur Honoré **ONADJA, Mle 263 281 U**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 5^e échelon, est nommé Directeur régional de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Centre-Sud ;
- Monsieur Issa **PABGO, Mle 232 029 P**, Ingénieur d'agriculture, 1^{ère} classe, 4^e échelon, est nommé Directeur provincial de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques du Boulgou.

D. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Monsieur Vla Issa **SANOGO**, Officier, est nommé Directeur général de Faso transit et logistique ;
- Monsieur Sidnoma Patrick **YAMEOGO**, **Mle 49 337 G**, Inspecteur divisionnaire des douanes, catégorie 1A, grade terminal, 2^e échelon, est nommé Directeur de l'Ecole nationale des douanes à l'Institut des finances publiques du Burkina ;
- Monsieur Aimé Innocent Missida **KABORE**, **Mle 104 262 B**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 9^e échelon, est nommé Directeur du contrôle des marchés publics et des engagements financiers du Conseil supérieur de la communication (CSC).

E. AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE

- Monsieur Cheick Mohamed **NANA**, Officier, est nommé Directeur de la coordination des opérations de l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM).

F. AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Monsieur Wendyam Achille **KABORE**, **Mle 220 315 R**, Journaliste, 1^{ère} classe, 3^e échelon, est nommé Directeur de la communication et de la presse de la Commission nationale des Droits humains (CNDH) ;
- Monsieur Dékoupoko **SOME**, **Mle 245 193 K**, Administrateur des services financiers, 1^{ère} classe, 6^e échelon, est nommé Directeur de l'administration et des finances de la Cour des Comptes ;
- Monsieur Pascal **DABIRE**, **Mle 59 939 A**, est nommé au Grade d'inspecteur de sécurité pénitentiaire major, pour compter du 24 juillet 2024 ;

- Monsieur Seydou Honoré **OUATTARA, Mle 98 063 D**, est nommé au Grade d'inspecteur de sécurité pénitentiaire divisionnaire, pour compter du 08 juin 2024.

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Grade d'inspecteur de sécurité pénitentiaire principal, pour compter du 27 juillet 2024 :

- Monsieur Mamadou **TRAORE, Mle 92 665 K** ;
- Monsieur Madi **DABILGOU, Mle 88 349 R** ;
- Monsieur Boubacar **SAWADOGO, Mle 240 034 V** ;
- Monsieur Oumar **DEMI, Mle 240 037 C** ;
- Monsieur Arouna **SONDE, Mle 92 656 K**.

G. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT DE BASE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

- Monsieur Joseph **SAWADOGO, Mle 47 550 P**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 16^e échelon, est nommé Chargé de mission ;
- Madame Germaine **KABORE/TENKODOGO, Mle 43 413 U**, Inspecteur général de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 13^e échelon, est nommée Conseiller technique ;
- Madame Odette **DIASSO/SAMA, Mle 45 491 J**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 11^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Madame Kaliké **LINKONE/ZOMBRA, Mle 27 358 S**, Inspecteur de l'enseignement du premier degré, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;

- Monsieur Charles **SOUREWEMA, Mle 55 528 W**, Professeur certifié des lycées et collèges, 1^{ère} classe, 8^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Marie Florence **OUARE/OUEDRAOGO, Mle 22 014 W**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, 1^{ère} classe, 15^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services ;
- Monsieur Moumouni **TAMINY, Mle 53 512 D**, Inspecteur général de l'éducation de la petite enfance, 1^{ère} classe, 12^e échelon, est nommé Inspecteur technique des services ;
- Madame Isabelle Hadissa **KABORE/SALAMBERE, Mle 40 618 K**, Inspecteur de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle, 1^{ère} classe, 10^e échelon, est nommée Inspecteur technique des services.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs aux Conseils d'administration :

- de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou) au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques ;
- de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) et de la société pharmaceutique PROPHARM au titre du ministère de l'Economie et des finances ;
- du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) au titre du ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale ;
- de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) au titre du ministère des Infrastructures et du désenclavement ;
- du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le Conseil a également procédé à la nomination de Présidents aux Conseils d'administration de la société pharmaceutique PROPHARM et du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).

A. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Adama **COULIBALY, Mle 243 151 B**, Technicien supérieur en pédologie, Administrateur représentant les stagiaires de l'Ecole nationale de formation agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou) pour la durée de son mandat de Délégué général, en remplacement de Monsieur Saonabateryan SOME.

B. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Le Conseil a adopté **trois (03) décrets**.

Le premier décret nomme Monsieur Abdoulaye **SANKARA, Mle 229 502 B**, Ingénieur statisticien, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques au Conseil d'administration de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de la société pharmaceutique PROPHARM pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Somozéma Hilaire **KY, Mle 51 936 E**, Inspecteur divisionnaire des douanes ;
- Monsieur Bangani **COMBARI, Mle 51 181 R**, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de la Santé :

- Monsieur Pabgouam Salifou **ZONGO, Mle 231 432 Y**, Pharmacien spécialisé en économie de la santé et de développement international.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Madame Sanata **PAKOTOGO/BAMBA, Mle 110 982 C**, Professeur titulaire.

Au titre du ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat :

- Monsieur Djiswéné Roger **RAMDE, Mle 343 473 H**, Conseiller des affaires économiques.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT LA CAISSE DES DEPOTS ET D'INVESTISSEMENTS DU BURKINA FASO (CDI-BF)

- Monsieur Alain **SIRI, Mle 56 696 T**, Economiste chargé de recherche ;
- Monsieur Bétio Patrice **NEDIOULA, Mle 91 261 J**, Inspecteur du trésor.

Le troisième décret nomme Monsieur Alain **SIRI, Mle 56 696 T**, Economiste chargé de recherche, Président du Conseil d'administration de la société pharmaceutique PROPHARM pour un premier mandat de trois (03) ans.

C. MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs représentant l'Etat au Conseil d'administration du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Economie et des finances :

- Monsieur Vieux Abdoul Rachid **SOULAMA, Mle 58 436 H**, Administrateur des services financiers, en remplacement de Madame Windemi Pauline TOE/SABA.

Au titre du ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Zoubéré **TINTO, Mle 97 535 N**, Ingénieur d'élevage et de santé animale, en remplacement de Madame Sidpayété Roseline Thérèse NANA, appelée à d'autres fonctions ;
- Madame Weta Estelle **ZOUNGRANA/KOITA, Mle 264 393 G**, Ingénieur en agriculture, en remplacement de Madame Windpouiré Odile MANDE, appelée à d'autres fonctions.

Le second décret nomme Monsieur Vieux Abdoul Rachid **SOULAMA, Mle 58 436 H**, Administrateur des services financiers, Président du Conseil d'administration du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) pour un premier mandat de trois (03) ans.

D. MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT

Le Conseil a adopté **un décret** portant renouvellement du mandat de Monsieur Pindabamba **NABALOU, Mle 55 749 L**, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat, au titre du ministère de l'Economie et des finances au Conseil d'administration de la Société de gestion du patrimoine ferroviaire du Burkina (SOPAFER-B) pour une dernière période de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **un décret** portant nomination de Monsieur Guy **COULIBALY**, Agriculteur spécialisé dans la production des arbres fruitiers et forestiers à la Confédération paysanne du Faso, Administrateur représentant les organisations professionnelles de producteurs agricoles au Conseil d'administration du Fonds national de la recherche et de l'innovation pour le développement (FONRID) pour un premier mandat de trois (03) ans.



www.sig.gov.bf

Le Porte-parole du Gouvernement,



Pingdwendé Gilbert OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon